

DÉCISION DU PRÉSIDENT **N° D2026-048**

Objet : N°2024-12-01 – Marché public de travaux d'extension d'un centre technique des déchets
Lot n°1 : Démolition, terrassement, maçonnerie, VRD
Modification n°3 : Approbation des prestations supplémentaires

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-150 du 6 juillet 2023 et n°2025-234 du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-048 en date du 19 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, à la Société PARUTTO à Miribel (01), concernant les travaux de démolition, de terrassement, de maçonnerie, de voirie et réseaux divers constituant le lot n°1, pour un montant total HT de 386 370,12 €, calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée de réalisation des travaux de 11 mois ;

VU la décision n°2025-109 en date du 30 octobre 2025, approuvant la modification n°1, ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total HT de 14 659,90 €, portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 401 030,02 €, soit une augmentation de 3,79 % ;

VU la décision n°2026-017 en date du 5 février 2026, approuvant la modification n°2, ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total HT de 17 1073,22 €, portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 418 137,24 €, soit une augmentation de 8,22 % ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution des travaux, des prestations supplémentaires sont nécessaires, il convient, par modification n°3, de prendre en compte ces ajustements pour un montant total HT de 3 958,34 € ;

- **APPROUVE** la modification n°3, relative au marché public de travaux de démolition, de terrassement, de maçonnerie, de voirie et réseaux divers constituant le lot n°1, et ayant pour objet, des prestations supplémentaires pour un montant total HT de 3 958,34 €.

.../...

- **PRÉCISE** que l'augmentation du montant initial du marché induite par la computation des modifications n°1, n°2 et n°3 est de 35 725,46 € HT soit une hausse de 9.24 % portant ainsi le montant total HT du marché à la somme de 422 095,58 €, en application des dispositions prévues à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.
- **DÉCIDE** de signer la modification n°3 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 31 mars 2026
Publiée le 03 AVR. 2026*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 31 mars 2026.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

